

1 IDENTIFICATION DU PRENEUR

N° de proposition ou de contrat	Nom de famille	Prénom
---------------------------------	----------------	--------

2 DIRECTIVES D'INVESTISSEMENT

<input type="checkbox"/> Je demande que la prime annuelle totale soit ajustée en proportion de la modification demandée.	<input type="checkbox"/> Je conserve la même prime annuelle totale et l'épargne sera ajustée : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> a) Selon les directives les plus récentes à mon dossier. <input type="checkbox"/> b) Selon les directives suivantes qui s'appliqueront dorénavant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Compte liquidités _____ % ▪ CPG à taux d'intérêt fixe 3 ans _____ % ▪ CPG à taux d'intérêt fixe 5 ans _____ % ▪ CPG à taux d'intérêt fixe 10 ans _____ % ▪ Indiciel d'actions canadiennes _____ % ▪ Indiciel d'actions américaines _____ % ▪ Actions canadiennes (Dynamique) _____ % ▪ Actions américaines (Dynamique) _____ % ▪ Équilibré canadien (Dynamique) _____ % ▪ Actions internationales (Dynamique) _____ % ▪ Dividendes canadiens (AGF) _____ % ▪ Équilibré mondial (AGF) _____ % ▪ Profil conservateur (AGF) _____ % ▪ Profil modéré (AGF) _____ % ▪ Profil équilibré (AGF) _____ % ▪ Profil croissance (AGF) _____ % ▪ Profil audacieux (AGF) _____ % ▪ Revenu fixe canadien (Placements CI) _____ % <p style="text-align: right;">TOTAL = 100 %</p>
---	--

Les frais de transaction, s'il y a lieu, seront prélevés du compte comportant le moins de pénalités.

3 MISE EN GARDE

Les montants investis dans les comptes d'investissement La Capitale ne sont pas garantis, sauf en cas de décès du preneur. Il s'agit de comptes dont le rendement est lié à la performance d'un indice boursier ou d'un fonds sous-jacent, moins des frais de gestion, s'il y a lieu. La valeur de l'indice boursier ou du fonds sous-jacent fluctue selon la valeur boursière des titres qui les composent. La valeur de ces comptes peut, selon la performance de l'indice boursier ou du fonds sous-jacent, augmenter ou diminuer chaque jour et même devenir inférieure au capital investi si le rendement, net des frais de gestion, est négatif.

Si l'indice boursier ou le fonds sous-jacent devenait non disponible ou cessait d'être utilisé par l'Assureur pour quelque raison que ce soit, l'Assureur se réserve le droit de le remplacer par un autre indice boursier ou fonds sous-jacent qu'il estime similaire ou de déterminer le taux de rendement applicable.

Date de transaction : Sauf dans certaines circonstances, la date d'une transaction d'achat ou de rachat sera établie le jour ouvrable où la demande est reçue au siège de l'Assureur sous réserve qu'elle soit complète, dûment signée et accompagnée, le cas échéant, des sommes requises. L'Assureur se réserve le droit de modifier, sans préavis, la date d'établissement des transactions.

Il est à noter que les montants investis dans les comptes d'investissement suivants : Indiciel d'actions canadiennes et Indiciel d'actions américaines seront traités en tout temps le jour ouvrable suivant leur réception.

Frais de rachat et de transfert : Ce placement est rachetable et transférable en tout temps, sous réserve des frais de rachat, le cas échéant, et des frais de transfert applicables.

4 DÉCLARATIONS

Je reconnais avoir lu et compris le texte de la section Mise en garde.

Je reconnais que mon conseiller m'a fourni tous les renseignements nécessaires à ma compréhension des comptes d'épargne dans lesquels j'ai décidé d'investir.

Signé à _____ ce _____ jour de _____ 20_____.



Signature du preneur



Témoin de la signature du preneur